

**L'association sportive du collège reprendra ses activités
LUNDI 7/09 et MERCREDI 9/09
Elle se déroule sous la responsabilité des enseignants d'EPS**

ACTIVITÉS

- Tous les mercredis, de 13 h à 16 h les jours d'entraînement. Pour les jours de compétition, les horaires sont modifiés : **DANSE, ACTIVITES DE PLEINE NATURE (course d'orientation, RAID, VTT, Bike and run, etc.), MULTIACTIVITES (badminton, escalade et athlétisme)**
- En semaine, le lundi de 13 h à 14 h : **ESCALADE**

ADHÉSION

Ramener la feuille d'inscription + la cotisation (Espèces ou par chèque à l'ordre de l'**A.S. du collège Les Dagueys**). Seuls les dossiers complets seront acceptés.

**Si vous souhaitez faire une séance d'essai, elle ne sera possible que
LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE** lors de la journée du sport scolaire **car c'est la seule
journée où les élèves sans licence sont aussi couverts par nos assurances !**

LA COTISATION

ANNE SCOLAIRE : 35 euros (licence + pack équipement).
30 euros si plusieurs enfants, tarif dégressif.

INSCRIPTION DU 1er FÉVRIER AU 30 JUIN : 15 euros

LICENCE 1 ACTION : 5 euros (Exemple : le cross)

En cas de difficultés de paiement, adresser un courrier à Mme Cortès, Professeur d'EPS et trésorière de l'Association Sportive.

Il existe un fond social des collégiens qui peut vous aider.

RESTAURATION DU MERCREDI MIDI

Pour permettre aux élèves de déjeuner le mercredi, chaque licencié UNSS doit désormais être inscrit au forfait cantine sur 5 jours (DP5).

Si votre enfant préfère apporter son propre repas, il devra quitter le collège en fin de matinée et revenir à l'heure et au lieu de l'entraînement indiqués par l'enseignant responsable.

La cantine étant gérée par le service intendance et non par les enseignants d'EPS, merci de vous adresser directement au secrétariat de l'intendance pour toute question ou démarche